

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

CALLIGATOR

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Discher Technik GmbH  
Fuhr 4-6  
D-42781 Haan-Gruiten  
No. de téléphone +49 2104 2336-0  
No. Fax +49 2104 2336-99  
www.discher.de

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

info@discher.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Antigifzentrum / Centre Antipoisons: 070 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Eye Irrit. 2 H319

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

P337+P313 pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

EUH208 Contient masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1), Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### acide citrique

|  |                  |   |      |   |
|--|------------------|---|------|---|
| No. CAS                                      | 77-92-9          |   |      |   |
| No. EINECS                                   | 201-069-1        |   |      |   |
| Numéro d'enregistrement                      | 01-2119457026-42 |   |      |   |
| Concentration                                | >= 10            | < | 25   | % |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Eye Irrit. 2     |   | H319 |   |
|  | STOT SE 3        |   | H335 |   |

##### masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

|  |                   |      |  |                                   |
|--|-------------------|------|--|-----------------------------------|
| No. CAS                                      | 55965-84-9        |      |  |                                   |
| Classification (règlement (CE) no 1272/2008) | Acute Tox. 2      | H330 |  | Voie d'exposition: par inhalation |
|  | Acute Tox. 2      | H310 |  | Voie d'exposition: dermale        |
|  | Acute Tox. 3      | H301 |  | Voie d'exposition: orale          |
|  | Skin Corr. 1C     | H314 |  |                                   |
|  | Eye Dam. 1        | H318 |  |                                   |
|  | Skin Sens. 1A     | H317 |  |                                   |
|  | Aquatic Acute 1   | H400 |  |                                   |
|  | Aquatic Chronic 1 | H410 |  |                                   |

##### Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

|                   |      |                 |
|-------------------|------|-----------------|
| Skin Corr. 1C     | H314 | >= 0,6 %        |
| Skin Irrit. 2     | H315 | >= 0,06 < 0,6 % |
| Eye Dam. 1        | H318 | >= 0,6 %        |
| Eye Irrit. 2      | H319 | >= 0,06 < 0,6 % |
| Skin Sens. 1A     | H317 | >= 0,0015 %     |
| Aquatic Acute 1   |      | M = 100         |
| Aquatic Chronic 1 |      | M = 100         |

#### Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

énumérées dans les Sections 7 et 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 12 Des liquides non combustibles

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

#### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques  
Utilisation Contact permanent avec les mains  
Matériau approprié néoprène  
Épaisseur du gant >= 0,65 mm  
Temps de pénétration > 480 min

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

|                      |  |
|----------------------|--|
| Matériau approprié   | nitrile                                |
| Épaisseur du gant    | >= 0,4 mm                              |
| Temps de pénétration | > 480 min                              |
| Matériau approprié   | butyle                                 |
| Épaisseur du gant    | >= 0,7 mm                              |
| Temps de pénétration | > 480 min                              |
| Utilisation          | Contact de courte durée avec les mains |
| Matériau approprié   | nitrile                                |
| Épaisseur du gant    | >= 0,11 mm                             |

La protection des mains doit se conformer EN 374.

## Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

## Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                 |
|---|-----------------|
| État de la matière  | liquide         |
| Couleur   | jaune clair     |
| Odeur   | caractéristique |
| Point de fusion   |                 |
| Remarque  | non déterminé   |
| Point de congélation  |                 |
| Remarque  | non déterminé   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition |                 |
| Valeur  | env. 100 °C     |
| inflammabilité  |                 |
| évaluation  | Non applicable  |
| Limite inférieure et supérieure d'explosion                                 |                 |
| Remarque  | Non applicable  |
| Point d'éclair  |                 |
| Remarque  | Non applicable  |
| Température d'inflammabilité  |                 |
| Remarque  | Non applicable  |
| température de décomposition  |                 |
| Remarque  |                 |
| Remarque  | non déterminé   |
| valeur pH   |                 |
| Valeur  | env. 2          |
| température   | 20 °C           |
| Viscosité   |                 |
| dynamique   |                 |
| Valeur  | < 50 mPa.s      |
| température   | 20 °C           |
| solubilité(s)   |                 |
| Remarque  | non déterminé   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)                           |                 |
| Remarque  | Non applicable  |

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité et/ou densité relative

Valeur 1,09 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C

## Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

### Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

### Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

### propriétés explosives

évaluation non

### Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces rat  
DL50 > 2000 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

acide citrique

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

|         |     |       |       |
|---------|-----|-------|-------|
| Espèces | rat |       |       |
| DL50    |     | 11700 | mg/kg |

## acide citrique

|         |        |      |       |
|---------|--------|------|-------|
| Espèces | souris |      |       |
| DL50    |        | 5040 | mg/kg |

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

## sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide citrique

|                    |                                |   |      |
|--------------------|--------------------------------|---|------|
| Espèces            | cyprins dorés (Leuciscus idus) |   |      |
| CL 50              | 440                            | à | 706  |
| Durée d'exposition | 96                             | h | mg/l |

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide citrique

|                    |               |   |      |
|--------------------|---------------|---|------|
| Espèces            | Daphnia magna |   |      |
| CE50               | 120           |   | mg/l |
| Durée d'exposition | 72            | h |      |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

## Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|   | Transport terrestre<br>ADR/RID   | Transport maritime<br>IMDG/GGVSee   | Transport aérien  |
|---|--|---|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre. | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime. | Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien. |

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

polycarboxylates

#### Autres ingrédients

agents conservateurs: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

# CALLIGATOR

Version: 3 / BE remplace la version: 2 / BE Date de révision: 19.02.2020

Date d'impression  
23.12.22

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

|      |   |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion.   |
| H310 | Mortel par contact cutané.  |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                         |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330 | Mortel par inhalation.  |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

|                   |  |
|-------------------|--|
| Acute Tox. 2      | Toxicité aiguë, Catégorie 2  |
| Acute Tox. 3      | Toxicité aiguë, Catégorie 3  |
| Aquatic Acute 1   | Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1                                    |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves, Catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2      | Irritation oculaire, Catégorie 2   |
| Skin Corr. 1C     | Corrosion cutanée, Catégorie 1C  |
| Skin Sens. 1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A  |
| STOT SE 3         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten  
VOC: Volatile Organic Compound  
OEL: Occupational exposure limit  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.